

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 76 (1940)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Convocations : Assemblée des Délégués et Assemblée générale. — Qu'en pensez-vous ? — Lettres aux soldats. — Un départ. — Dans les sections : Lausanne.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Nécrologie.* — INFORMATIONS : *Tableaux scolaires suisses. — Chez nos voisins : Argovie. Lucerne. Tessin. Berne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : AD. FERRIÈRE : *Une école enfantine sereine (suite).* — ROBERT JAQUET : *L'école suisse et le fédéralisme.* — G. D. : *Note sur l'orthographe.* — INFORMATIONS : *L'arbre à l'école rurale. — Perfectionnement des instituteurs.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Dimanche 11 février, à 10 heures, au Casino de Montbenon.

Ordre du jour :

1. Appel des délégués.
2. Procès-verbal.
3. Comptes des caisses de secours, prêts et orphelins.
4. Membres honoraires et auxiliaires.
5. Rapport du Musée scolaire.
6. Propositions éventuelles du Comité.
7. Propositions éventuelles des délégués.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 11 février, à 14 h. 30, au Casino de Montbenon.

Ordre du jour :

1. Chant de l'assemblée : Prière patriotique, de Dalcroze, 1^{re} et 4^e strophes.
2. Procès-verbal.
3. Rapport du Comité central.
4. Rapport des vérificateurs des comptes :
 - a) De la S. P. V. ;
 - b) De la caisse de secours.
5. Budget et cotisations.
6. Propositions éventuelles :
 - a) Des sections ;
 - b) Des membres ;
 - c) Du Comité central.

7. Propositions individuelles.

8. Elections statutaires :

a) Du Bureau de l'Assemblée générale ;

b) D'un membre et d'un suppléant au Comité central.

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Vous savez, par expérience, combien l'enseignement de l'instruction civique est ardu et combien les exercices pratiques, tels que les conçoit notre manuel sont utiles pour fixer plus solidement les notions acquises. Vous n'avez certainement jamais négligé, lorsqu'en course d'école l'occasion vous est donnée, de vous arrêter à Lausanne ou à Berne, d'assister à une séance du Grand Conseil ou du Conseil national. Plus près, vous avez peut-être une fois, avec votre classe, pris part à une assemblée du Conseil communal ou général de votre localité. Cette leçon pratique d'instruction civique a été généralement bien vue des autorités et des parents.

Il n'en est malheureusement pas de même partout. Oyez plutôt : A la dernière séance du Conseil communal de Lavey-Morcles, un conseiller, par proposition individuelle, a exprimé son étonnement de la présence dans la salle des élèves, garçons et filles, de la première classe ; il estime que le « Conseil communal n'est pas un cinéma et que les enfants ont autre chose à faire que de s'occuper des questions politiques ou administratives ».

Nous lisons dans « Tu seras citoyen », page 34, 1^{er} exercice : « Assister à une séance du Conseil ». Les assemblées de nos conseils sont, sauf dans de rares cas, publiques. Alors ? Un peu de compréhension, Messieurs les conseillers ; ne voyez pas, dans la présence d'élèves, à l'une ou l'autre de vos séances, une vaine curiosité. Songez avec nous que, pour préparer les futurs citoyens à la vie publique d'une démocratie, il est nécessaire de leur montrer comment fonctionnent nos institutions, et secondez nos efforts... ED. B.

LETTRES AUX SOLDATS

Nous disions, il y a quelque temps, que l'idée de faire écrire les lettres de Noël par nos élèves était excellente, que nos gosses s'y étaient mis de tout leur cœur, et nous émettions le vœu que les soldats comprennent ce geste touchant de leurs cadets. Des communiqués de presse nous apprennent le plaisir que ressentirent les destinataires à la lecture des missives enfantines, messagères de jeunesse et d'espérance. On raconte que, dans certains cantonnements, on se les arrachait. Des pensées charmantes, de naïfs dessins en guise d'enluminures, ne voilà-t-il pas de quoi émouvoir le cœur d'un soldat ! On prétend même que la lettre des écoliers fut le cadeau le plus apprécié dans le paquet de Noël.

Ces missives, qui seront précieusement conservées, ne sont pas restées sans réponse. Beaucoup ont répondu aux vœux des enfants. Tant mieux !

ED. B.

UN DÉPART (*Retardé.*)

Notre collègue, *Louis Kaenel*, a quitté l'enseignement en mai dernier, après trente-cinq années d'enseignement. Dans une cérémonie qui réunissait le directeur des écoles, des membres des autorités et des collègues, on prit congé de L. Kaenel, en lui souhaitant une paisible retraite et lui remettant quelques souvenirs, preuves tangibles de reconnaissance.

Notre collègue ne borna pas à l'école son activité. Il fit partie de l'Harmonie, de la Broyarde, du Conseil de paroisse et s'occupa, pour Payerne, des Retraites populaires.

Nos vœux sincères pour une longue retraite.

ED. B.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Reprise du cours de gymnastique féminine donné par M^{lle} Hunziker, au local de l'Ecole supérieure. Séances le vendredi, à 17 ½ h., de quinze en quinze jours, dès et y compris le 19 janvier. Le programme de cette première leçon portera sur les matières d'enseignement des degrés inférieur et intermédiaire ; la leçon suivante concernera le degré supérieur et servira d'entraînement physique personnel pour les adeptes ; et ainsi de suite. Collègues de Lausanne et environs, venez en nombre grossir nos rangs.

P. B.

— *Le cantonalisme suisse romand*, conférence présentée le 10 novembre 1939, par M. D. Lasserre, prof.

Excellemment présenté par notre collègue P. Piot, M. Lasserre pose d'abord les questions suivantes : Y a-t-il une Suisse Romande ? De quoi se compose-t-elle ? Comment se fait-il que les cantons romands soient désunis ? Qu'avons-nous de collectif ? Quelques institutions et pas même complètement. Le langage est plus français que romand, et puis il y a les dialectes ; le parler est plus cantonal que romand, et plus régional encore que cantonal.

Sans doute, il y a la Loterie romande ; mais les bénéfices en sont soigneusement dissociés. — La religion ? Les Eglises — même l'Eglise libre — sont cantonales, sauf à l'occasion de certaines commémorations ; et le Psautier romand n'a triomphé que difficilement des traditions cantonales.

La notion d'unité romande est plus verbale que réelle. Voyez la Presse. Les revues romandes, qui ne le sont du reste souvent que de nom, ne tiennent guère, les locales un peu mieux. Il y a bien la S. P. R., une exception qui confirme la règle. Et les manuels scolaires ? Pourtant, il y aurait là des avantages économiques réels. Nous

avons quatre universités pour cinq cantons, sans compter les cours spéciaux qui se donnent parfois à Sion. Dans les affaires courantes, le particularisme domine aussi ; quant aux fédérales, jusqu'à quel point les députés romands se soutiennent-ils dans leurs démarches au Conseil national ? La Suisse romande n'est qu'un mot. En réalité, elle se compose de six terres foncièrement individuelles.

Le cantonalisme suisse allemand est lui aussi très net : orgueil marqué des grands cantons vis-à-vis des petits ; susceptibilité des petits à l'égard des grands. Mais, tandis que nous est presque étrangère la notion de solidarités régionales, celles-ci s'imposent au contraire à l'esprit des Suisses allemands. Aussi avons-nous le sentiment que notre patrie suisse est plutôt une idée issue de l'histoire qu'une donnée de la nature. Les caractères de notre cantonalisme sont plus frappants encore au Tessin.

M. Lasserre a placé devant les yeux de ses auditeurs une carte de la Suisse où Suisse allemande et Suisse romande forment deux morceaux détachés l'un de l'autre. La première est un bloc de quinze cantons, dont huit à la périphérie et sept à l'intérieur. La seconde comprend des cantons qui tous, excepté Fribourg, touchent la frontière ; et Fribourg a été isolé par la crise religieuse du XVI^me siècle. Donc, pour le Suisse romand, son canton jouxte presque partout l'étranger. Il n'a pas autour de lui de zone protectrice, comme en a eu la Suisse centrale aussitôt que la Confédération des huit cantons a existé.

M. Lasserre examine ensuite les contacts naturels entre les cantons de la Suisse romande. Le Jura bernois est fermé. Neuchâtel est isolé de Vaud ; ce n'est pas par le sud que Neuchâtel s'est lié, mais par l'est. Vaud est séparé de Fribourg par la confession ; du Valais par le Rhône, par la confession et par l'histoire ; et de Genève par l'histoire, lorsque la région de Coppet était française, ce fait empêchant presque tout contact entre les deux ; aujourd'hui encore, seule une étroite bande de terre nous relie à nos voisins du bout du lac. En résumé, aucune solidarité géographique entre les cantons romands.

Les contacts économiques sont-ils meilleurs ? En Suisse allemande, les interdépendances économiques apparaissent dès les origines de la Confédération. Le conférencier en apporte des exemples probants. La Confédération des Waldstaetten, et aussi celle des huit cantons sont dans une certaine mesure des produits du Gothard (Gothard, Susten, lac des Quatre-Cantons) ; de bonne heure, l'entretien de la route du Gothard fut collectif, et l'argent y destiné réuni par la Diète sous l'ancien régime. Ce fut longtemps le seul poste du budget fédéral ! On dit que c'est après la conquête de l'Argovie que l'Unterwald vit diminuer ses champs de céréales et augmenter l'élevage du bétail. St-Gall a été le centre de la broderie ; et de cette industrie profitaient d'autres cantons. Les Confédérés suisses allemands vivaient les uns des autres et les uns par les autres. Cela a une grande importance du point de vue de la solidarité confédérale.

Quelle interdépendance économique peut-il exister en Suisse romande ? La ligne du Simplon a été l'occasion de plus de frottements et de jalousies que de rapprochements ; Neuchâtel, Fribourg, le Jura bernois n'en tirent aucun profit. Tandis que la Suisse allemande presque entière bénéficie du Gothard. Et nos vins ? orgueil, esprit de clocher, préférences cantonales ! Chacun veut avoir son sel ; on le fait venir de l'étranger plutôt que de l'acheter au voisin. Genève s'alimente au dehors. Pas de commerce intercantonal ; manque d'interdépendance économique.

Et l'Université ? On a parlé de certains regroupements... Oui, mais ce fut toujours la faculté qui marchait le moins qu'on proposa au voisin ; et encore étaient-ce des professeurs n'appartenant pas à la faculté intéressée qui parlèrent de ces échanges !

La Suisse allemande a trois évêchés ; la Suisse romande, quoique trois fois plus petite, relève également de trois, dont l'un est tripartite.

Zurich a un immense rayonnement intellectuel dont profitent les petits cantons ; pour ce qui est du théâtre ou des concerts, c'est la même chose. Mais chez nous, que ce soit dans le commerce ou dans le domaine culturel, on ne s'approvisionne pas dans une autre ville romande. On est jaloux. On digère mal certains « affronts » : annuaires, trains légers, etc. On n'admet pas la hiérarchie entre nos villes. Nous sommes des entités à peu près égales. L'histoire est la conséquence de ces faits économiques. En Suisse allemande, au fur et à mesure de la prise de conscience cantonale, il y a prise de conscience de la solidarité intercantonale. Dans notre Suisse romande, rien de semblable ; chacune de nos six parties a poursuivi sa propre destinée indépendamment des autres ; et si en 1815 elles se sont toutes six trouvées réunies par le lien fédéral suisse, constituant ainsi enfin une Suisse romande, ce n'est pas en se rapprochant les unes des autres que cela s'est produit, mais grâce à Berne qui les avait successivement et séparément rattachées à la Suisse en les prenant sous sa propre protection ou sujétion. Ainsi, et sans le vouloir, c'est Berne qui a créé la Suisse romande !

* * *

M. Lasserre nous a expliqués à nous-mêmes ; il nous a révélé ce que nous sentions mal, parce que nous avions oublié dans l'étude et la connaissance de notre petite patrie le côté économique et géographique qui éclaire le problème d'un jour tout nouveau. AL. CHY.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

NÉCROLOGIE

† **M^{lle} Eugénie Muller-Gentil.** — Le 2 janvier est décédée, à l'âge de 73 ans, M^{lle} Eug. Muller-Gentil. Institutrice retraitée, cette collègue était restée fidèle à l'Union, dont elle avait été un membre actif, dévoué et assidu.

Membre honoraire de notre section, elle assistait souvent à nos séances et ne manquait jamais nos soirées d'Escalade, auxquelles elle venait en vieux costume genevois. Le 16 décembre dernier, malade, elle avait manifesté un vif regret de ne pouvoir être des nôtres.

M^{lle} Muller avait composé de nombreux récits pour les enfants, entre autres une charmante brochure sur l'Escalade.

Nous garderons de cette collègue un souvenir amical et reconnaissant.

J. B.

INFORMATIONS TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

Le Département fédéral de l'Intérieur a décidé d'ouvrir en cette année 1940 un nouveau concours entre les artistes suisses pour l'élaboration de la 5^{me} série des Tableaux scolaires suisses. Nos écoles peuvent se féliciter de ce geste.

CHEZ NOS VOISINS

Argovie. — Le 15 décembre dernier, les autorités municipales de Baden ont décidé de supprimer la diminution du 2 % dont étaient frappés les traitements des fonctionnaires communaux, corps enseignant compris.

Lucerne. — Le 1^{er} janvier 1937 entrerait en vigueur un décret diminuant du 5 % les traitements des fonctionnaires et employés cantonaux et du corps enseignant primaire et secondaire. Quatre mois plus tard, déjà, cette baisse était ramenée à 3 %, et la décision du Grand Conseil précisait que dès que le chiffre indice de l'Office fédéral de l'Industrie et du Travail indiquerait une hausse du coût de la vie (sans les loyers) de 5 %, les traitements seraient augmentés du 3 %, et du 5 % lorsque le chiffre indice dénoncerait une hausse du 10 %. Fin décembre 1936, le chiffre indice était 121 ; fin novembre 1939, il était monté à 133 : hausse 12 %. En conséquence, la retenue est supprimée et les salaires sont augmentés du 2 %.

Tessin. — Dans le budget cantonal, qui prévoit un déficit de 3 136 710 fr., le Conseil d'Etat propose, pour cette année encore, la suppression de l'allocation de 50 000 fr. aux pensions de retraite du corps enseignant. Cette mesure d'économie augmente le déficit technique de la caisse qui, il y a deux ans, avait été assainie. Ce déficit doit être comblé par une augmentation des prestations des intéressés : ils payeront du 7 %, le maximum de la retraite sera du 60 %, qui ne sera atteint qu'après 40 ans de service.

— Dans les *Pagina della Scuola*, un instituteur fait la proposition de remplacer le jeudi jour de congé par les samedi et mercredi après-

midi. Dans ce nouveau mode de faire, il voit plusieurs avantages : les enfants de la campagne pourraient rendre plus de services dans les travaux agricoles et ménagers ; les écoliers qui n'habitent pas la localité où ils fréquentent l'école économiseraient le prix d'un dîner ; et, surtout, ces après-midi pourraient être consacrés à des exercices sportifs de grande envergure.

Berne. — Le Comité cantonal de la Société des Instituteurs bernois attire tout spécialement l'attention de ses membres sur une circulaire de l'*Office cantonal pour l'aide sociale de guerre*, les priant de prêter leur concours pour l'exécution des mesures préconisées, et même d'en provoquer de nouvelles.

Cette circulaire est envoyée aux communes du canton :

« On nous signale de différentes parties du canton, qu'en raison de l'absence de nombreux pères de famille mobilisés et des devoirs plus nombreux et plus pressants dont on charge les adultes restés à leur foyer, on constate déjà une certaine dépravation de la jeunesse. Les nouvelles excitantes et les bruits sans nombre sont évidemment pour une part dans cet état de choses, et la constatation signalée ne doit pas nous surprendre. Nous avons cependant tous le devoir de veiller à ce que, malgré les difficultés présentes, les jeunes gens et les enfants ne soient pas laissés à l'arrière-plan de nos préoccupations, et ne deviennent pas inaptes à fournir un travail sérieux et à se charger de certaines tâches en rapport avec leur âge. Notre devoir est donc de faire tout ce qui est possible afin que la génération montante reste saine et capable d'accomplir les tâches qui l'attendent.

» Nous vous prions de vouer, dans votre commune, toute votre attention à cette importante question. *Une délégation de votre commission ou une autre personne capable en dehors de celle-ci, devra être chargée de cette tâche dont elle prendra la responsabilité.* A ce sujet, nous relevons avant tout les organisations déjà existantes et les « bonnes volontés » prêtes à collaborer que l'on trouve certainement dans toutes les communes. Nous pensons en première ligne aux personnes et institutions qui s'occupent en particulier de la jeunesse : les pasteurs, les prêtres, le corps enseignant, la fondation Pro Juventute, l'association pour la protection de la femme et de l'enfant, l'association Gotthelf. On fera bien de s'assurer la collaboration de l'œuvre de la sœur visitante (ou infirmière-visiteuse) de la commune. Cette collaboration sera particulièrement indiquée pour aider aux mères de famille dans la garde et l'éducation des enfants. Conseiller et soutenir moralement la génération montante est une des tâches essentielles qui nous incombent.

» ... Entrent en considération comme mesures de prévoyance et suivant les circonstances, par exemple :

» *Pour enfants de l'âge préscolaire* : Création d'Offices de consultations pour les mères, de crèches et d'écoles enfantines (où les enfants sont gardés durant la journée). Des voisins ou connaissances peuvent se charger de la garde des enfants pendant le jour ; l'entr'aide mutuelle peut apporter à bien des mères de famille un gain considérable de temps ainsi qu'une certaine tranquillité.

» *Pour enfants de l'âge scolaire* : La distribution d'aliments doit être bien organisée (soupes scolaires). Lieux de refuge pour les heures de liberté. Pour beaucoup d'enfants, il faudra trouver une occupation pour les heures de loisir ; des ateliers pour l'enseignement manuel peuvent rendre des services inestimables. On peut mettre à la disposition des fillettes des locaux dans lesquelles elles pourront entreprendre des travaux à l'aiguille. Des jeux en commun, des exercices de gymnastique et de bonnes lectures pour la jeunesse sont tout spécialement à recommander. Certaines organisations bien dirigées (par exemple : éclaireurs, éclaireuses, unions cadettes) peuvent rendre d'appréciables services.

» *Les adolescents* ont besoin que l'on s'occupe d'eux également. Attendu qu'à cet âge ils sont capables d'un travail plus important, il faudra faire une plus large place aussi au travail pratique. Comme jusqu'ici, il faudra vouer la plus grande attention au choix de la profession et à la formation professionnelle. Une étroite collaboration avec l'Office d'orientation professionnelle et l'école professionnelle est à recommander. A cet âge post-scolaire, l'influence morale est de la plus grosse importance.

» L'essentiel consistera dans des mesures préventives, selon le principe éprouvé : « prévenir vaut mieux que guérir ».

» Les enfants, les adolescents (et les adultes aussi), doivent être préservés de la déchéance par des occupations corporelles et intellectuelles appropriées. Une règle ou « recette » générale que l'on puisse appliquer à tous les cas, ne peut être établie. Cette tâche importante doit être entreprise à chaque endroit suivant les circonstances locales.

» Les commissions communales de l'aide sociale de guerre devront désigner sans retard la ou les personnes qui prendront la responsabilité de cette charge, et cette instance devra se mettre à l'œuvre sans retard également. Elle fera parvenir jusqu'à fin avril 1940, à la préfecture compétente, un rapport sur les mesures de prévoyance qui auront été prises et sur les expériences faites.

» Ces rapports nous seront transmis par les préfectures jusqu'au 15 mai 1940. Nous les examinerons, en sortirons l'essentiel et condenserons le tout en une circulaire que nous enverrons aux communes. »

Le corps enseignant ne peut qu'applaudir à ces sages mesures.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UNE ÉCOLE ENFANTINE SEREINE (*Suite*)

Le bien est contagieux, aussi bien et plus encore que le mal. Peu à peu, d'autres enfants se « centrent ». Et Mme Boschetti est tellement saisie par l'épanouissement de ces petites plantes humaines dont les unes germent à peine, tandis que les autres déplient déjà leurs premières feuilles ; elle est tellement convaincue que le jour viendra où les fleurs feront leur apparition, qu'elle ne peut — malgré la visite de l'inspecteur et les examens qui sont proches — songer à revenir aux vieilles méthodes qui entraveraient cette merveilleuse croissance. Ne dit-on pas toujours que le « plus » a une valeur plus grande que le « moins », que le cercle circonscrit est plus grand que le cercle inscrit ? Dans ce cas, l'« esprit » n'est-il pas le « plus », et le programme, « le moins » ? « Tout le reste serait venu naturellement comme la fleur sur l'arbre et la chute du fruit mûr. »

Hélas ! les examens furent un désastre. On devine l'attitude de l'inspecteur. Et pourtant, pourtant ! Il existe dans le monde des âmes droites et nobles. N'est-ce pas ce même inspecteur qui, l'année suivante, a reconnu ses torts ? « Madame l'institutrice, a-t-il dit à haute voix dans la salle pleine de monde, excusez-moi si, l'année dernière, j'ai critiqué votre façon de tenir votre école. Je ne suis pas homme à imiter l'autruche qui cache sa tête pour ne pas voir la réalité des faits. Publiquement, je vous demande d'excuser les paroles imméritées que j'ai prononcées alors et je vous exhorte à suivre purement et librement la nouvelle voie sur laquelle vous avez entrepris de marcher. »

Mais ceci ne fut dit qu'une année après. A la rentrée, après les examens, il fallut bon gré mal gré, le cœur lourd, « faire l'école ». Mme Boschetti veut tout de même tenter un compromis. On aura quelques jours de travail libre, puis on reprendra les leçons collectives. Supplice intolérable, car les anciens élèves « centrés » ont aussitôt repris leur travail intensif, les nouveaux venus les ont imités en un temps relativement court. Ah ! si l'inspecteur avait pu venir à ce moment-là ! Mais non. Avec un effort douloureux, on reprend les leçons selon la mode ancienne. Quelques enfants semblent s'adapter assez facilement, d'autres sont tout désorientés et la regardent tristement. Elle sent qu'elle perd leur confiance. Elle n'en peut plus. Désespérée de ce conflit intérieur, elle entend un soir, en traversant le village, deux femmes qui lavaient le linge et qui se disent l'une à l'autre combien leurs enfants aiment l'école et apprennent vite à lire « sans alphabet ». Ce petit fait suffit à lui rendre courage. Le lendemain, elle va voir le directeur de l'Instruction publique

et lui demande la permission de poursuivre son expérience didactique. Il le lui accorde. « Oh ! la joie des enfants ! Et moi qui pensais qu'ils s'étaient adaptés sans effort à l'enseignement ancien système ! Cette joie s'est exprimée ainsi : l'un des petits a commencé à voix basse à chanter une chanson paysanne, les autres l'ont entonnée à sa suite, à voix basse également, comme pour demander la permission. Et comme je ne les désapprouvais pas, le chœur est monté à voix toujours plus ample et chaude, une fois, deux fois, trois fois, jusqu'à sept fois ! Leur sourire rayonnait comme une source de bien-être ! »

Dès lors un monde nouveau s'ouvre devant les yeux étonnés de l'institutrice. Jamais on ne lui avait appris cela à l'Ecole normale. La psychologie de l'enfant qu'on enseignait là ne ressemblait en rien à cet épanouissement spontané. Elle va de découverte en découverte. Et quel charme dans ces pages si simples et si vraies. On ne comprend pas que les savants aient pu ignorer tout cela et que les pédagogues aient pu croire ces savants sur parole. Ou plutôt, on ne le comprend que trop bien : ils ne sont jamais allés voir ces petits êtres sur place, ou bien on ne leur a montré que des êtres déjà déformés par l'autoritarisme de parents et de maîtres ignorants. De la lecture de ces pages, il résulte en somme ceci : l'enfant, lorsqu'il n'est pas écrasé par une contrainte extérieure et lorsqu'il a trouvé l'*ordre intérieur* — lorsqu'il s'est « centré » — assimile avec une facilité, une passion et une patience extraordinaires n'importe quelle connaissance d'ordre intellectuel : arithmétique, grammaire, géographie ou histoire, à condition que cette connaissance vienne satisfaire un intérêt, un *besoin*, non provoqués artificiellement du dehors. D'autre part, il n'y a pour ainsi dire pas de limites à la *puissance de création* d'un enfant centré, à condition qu'on lui laisse la possibilité de donner libre cours à cette volonté de création. Preuves en sont ces compositions, ces poésies, écrites souvent en dialecte par ces petits campagnards qui connaissent à peine les lettres ; elles dénotent néanmoins un sens aigu de l'observation, une précision remarquable, sans parler de la fraîcheur, du charme qui s'en dégagent. Miracles !

Miracles également ces transformations d'ordre moral. Citons ce cas. Un petit garçon, nouveau venu dans la classe, se révèle comme un polisson de premier calibre. Il tourmente ses camarades, semant l'anarchie et le désordre partout où il passe. Au bout de trois mois, la discipline pénètre spontanément en lui et il se voue désormais consciencieusement à son travail scolaire. En outre, il se passionne pour l'histoire naturelle. Quelqu'un lui demande : « Alors, Henri, tu ne tourmentes donc plus les bêtes ? Et pourquoi donc ? — « Parce qu'il ne faut pas mettre de désordre dans le règne de Dieu ! »

Entraînée par l'exemple des ouvrages scolaires habituels, Mme Boschetti nous a parlé surtout du développement de l'intellect. Elle

s'en excuse. Elle aurait voulu parler davantage de l'âme de ses petits. Le lecteur « habituel », au contraire, admire combien l'auteur a su marquer l'équilibre constant qui règne — qui doit régner — chez les petits êtres élevés en liberté entre l'âme et l'intellect, entre le spirituel et le rationnel. Disons-lui merci. Elle a écrit un beau et bon livre. Il fera du bien à tous ceux qui le liront avec une âme fraîche et ouverte.

AD. FERRIÈRE.

L'ÉCOLE SUISSE ET LE FÉDÉRALISME

L'école n'est pas une organisation fédérale, elle est et doit rester la tâche de chaque canton. Ce serait une erreur, aujourd'hui plus funeste et plus impardonnable que jamais, de diminuer dans quelque domaine que ce soit l'autorité des cantons en matière scolaire. (Discours de M. PH. ETTER, lors de la Semaine pédagogique, Zurich 1939.)

L'exposition nationale suisse s'est efforcée dans la section réservée à l'école, d'illustrer le motto « Unité dans la diversité ». Elle voulait montrer que l'école populaire suisse, qu'elle soit située dans la plaine, au for de la montagne ou dans les villes, était partout animée du même esprit, en dépit d'une extraordinaire variété de moyens. C'était une constatation réconfortante : trois langues, deux religions, une nation. Le paradoxe helvétique était ainsi souligné, comme à plaisir.

Mais cette diversité n'offre-t-elle, pour l'école populaire, que des avantages ? Dans toute la Suisse, l'âge de scolarité s'étend entre 7 et 15 ans. Pourtant cette mesure uniforme peut être appliquée bien différemment.

Dans le canton de Schwytz, 36 écoles ne sont ouvertes que pendant la demi-journée¹, comme dans le canton d'Appenzell.

En Valais, les écoles ne sont ouvertes, en moyenne, que 6,6 mois par an. (Les deux tiers des écoles ouvrent 6 mois). Au Tessin, un quart des écoles fonctionnent pendant 7 mois l'an ; dans les Grisons, pendant 26 semaines.

Ces exemples suffisent pour montrer que la scolarité uniforme, 7-15 ans, est un trompe l'œil. On ne peut en apprécier et en comparer les effets qu'en connaissant d'autres conditions scolaires.

L'enseignement est gratuit, mais non les fournitures scolaires (à Schwytz — sauf dans 2 communes, — dans l'Obwald — sauf pour les pauvres, — dans le Nidwald, en Appenzell, à Lucerne — sauf dans les grandes communes — etc.). Dans le canton des Grisons,

¹ Les renseignements sont tirés de « L'Education en Suisse », Huber, éd., Frauenfeld, 1936.

les manuels scolaires doivent être rédigés en six langues : allemand, italien, deux dialectes ladins et deux rhéto-romanches. Ils ne peuvent être distribués gratuitement.

Le corps enseignant est généralement formé dans des écoles normales d'où il sort à 19 ans (sauf à Lucerne et dans le Valais). Les conditions qu'il connaîtra, au cours de la carrière, offrent une émouvante diversité ! Ici, on le paye, en partie, en nature ; là, on lui offre des heures supplémentaires. Les plus mal lotis sont nos collègues des Grisons où l'instituteur doit avoir pour vivre une profession auxiliaire (je ne parle pas des *Lehrschwester* ou des ecclésiastiques enseignant, dans les cantons catholiques, pour des « salaires » annuels de 1000 à 1200 fr.).

Si nous considérons maintenant l'organisation de l'école populaire en Suisse romande, nous constatons que nous ignorons, chez nous, l'école moyenne. Le passage de l'école primaire au collège classique se fait à 10 ans dans le canton de Vaud, à 11 ans à Neuchâtel, à 14 ans à Fribourg, à 12 ans à Genève (pour les filles à 13), à 13 ans en Valais.

Les écoles primaires supérieures sont connues dans le canton de Vaud ; il y a, au même degré, des écoles régionales à Fribourg, des écoles secondaires à Neuchâtel et dans le Valais, des écoles secondaires *rurales* à Genève.

Et que dire des manuels ? Je regrette d'ignorer ce qu'il en est en Suisse alémanique ; mais en Suisse romande, il semble que chaque canton se défende, comme d'une déchéance, d'emprunter une idée, fût-elle heureuse, à l'un de ses voisins. L'on s'est moqué parfois, et avec raison, du système centralisateur français qui contraind les petits Algériens à étudier dans leur livre d'histoire : « Nos ancêtres, les Gaulois... » Mais fait-on mieux chez nous ? Les grammaires sont différentes à Nyon ou à Céligny, les livres d'arithmétique — science pourtant objective s'il en fût — ne se ressemblent pas à Neuchâtel, à Lausanne ou à Genève. Les enfants du pays romand peuvent fréquenter l'école primaire sans utiliser un livre commun. N'a-t-on pas poussé à l'extrême la variété fédéraliste ? Et les pouvoirs cantonaux, auxquels M. Etter s'interdit de porter ombrage, n'auraient-ils pas été mieux inspirés en évitant d'accentuer pareillement les diversités locales, au dépens d'une conception plus large des nécessités scolaires nationales ?

Quelques exemples ont essayé de montrer qu'il n'est pas indifférent à un élève de l'école suisse de naître dans nos pays primitifs, ou dans une ville du plateau, dans un village tessinois ou un bourg du canton de Vaud. Sans doute, les difficultés d'accès, la plus ou moins grande prospérité du canton, la fertilité du sol, la dispersion des populations peuvent justifier à elles seules des différences sensibles

dans l'organisation et le développement des institutions scolaires. Cette diversité-là, elle est une rançon et non une victoire. Il ne devrait pas exister d'écoles de seconde zone, en Suisse ; aujourd'hui, moins que jamais. Les conditions sociales joueront plus tard leur rôle de filtrage. Nos élèves deviendront sans doute, les uns de grands citoyens, les autres des citoyens tout court. Mais aucun ne devrait être, dès l'école primaire, désavantagé par rapport à ses camarades de la vallée ou de la plaine.

On a beaucoup parlé, ces derniers mois, de défense spirituelle. De magnifiques institutions ont été fondées dans le comité desquelles on retrouve des noms connus, des noms qui sont tout un programme. Peut-on espérer que ces Messieurs s'inquiètent du sort de l'école populaire ? Et qu'ils considèrent ce problème, non comme un problème dépendant uniquement des cantons ou des communes, mais vraiment comme un problème national ? Car les enfants d'aujourd'hui sont les hommes de demain. Et souvenons-nous des paroles d'un ancien : « La force de la cité ne réside pas dans les navires ou les remparts, mais dans les hommes ». ROBERT JAQUET.

NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE

1. Pour préciser les difficultés offertes à nos écoliers, il suffit d'ouvrir un dictionnaire de rimes et d'étudier les écritures multiples exprimant une même sonorité. (Exemple : Une même terminaison orale traduite au singulier par les graphies *o*, *os*, *ot*, *ôt*, *op*, *au*, *eau*, *aud*, *aut*, *aux*.)

Ceci pour l'orthographe d'usage. Quant à l'orthographe d'accord, et malgré un certain cadre logique, la mémoire y tient encore un rôle important et, pour ce motif, il semble certain que l'entraînement doive s'organiser en fonction des structures écrites, en groupant dans chaque exercice des mots où se retrouve un même assemblage de lettres.

* * *

2. Les phrases suivantes cherchent à faciliter le travail de la mémoire en restreignant le domaine orthographique soumis à l'attention momentanée des élèves. La conjugaison des verbes à différents temps servira de prétexte pour apercevoir et enregistrer les pluriels des substantifs en *al*.

* * *

3. *L'air noircit ces métaux. Des quintaux de minéraux remplissent ces locaux. Les cristaux ne grandissent pas comme les végétaux. Les chacals bondissent sur les chevaux. Des animaux pourrissent dans ces canaux. Les fanaux et les signaux avertissent les arsenaux. Le boucher garnit ses étaux. Ces journaux réjouissent les malades des hôpitaux.*

Les tribunaux punissent les filous. Les bals divertissent les gens. Les musiciens envahissent les récitals et les festivals.

* * *

4. Ces minéraux pèsent des quintaux. Les cristaux ne fondent pas comme les métaux. Des végétaux croissent au fond de ces canaux. Des animaux vivent dans ces bocaux. Les chevaux craignent les chacals. Des journaux encombrant ces locaux. Les hôpitaux accueillent les malades et leurs maux. Des caporaux transmettent des signaux. Le général transcrit les totaux. L'amiral sort des arsenaux. Les festivals et les bals prolongent les carnavals. Ces deux récitals s'annoncent comme un régal.

G. D.

INFORMATIONS L'ARBRE A L'ÉCOLE RURALE

Australie. — Une initiative de l'Etat de Victoria obtient des résultats éducatifs excellents en même temps qu'elle éveille une « conscience forestière » dans toute la population, favorise le reboisement en ajoutant aux richesses forestières du pays et fournira bientôt aux écoles le moyen de se procurer toutes sortes d'améliorations et d'agréments. En Australie comme ailleurs, les premiers colons sacrifièrent souvent inutilement beaucoup d'arbres en défrichant le terrain à tort et à travers ; il en est résulté des inondations et tous les maux qu'entraîne le déboisement. En 1923, le Département de l'Instruction publique de l'Etat de Victoria engagea les écoles rurales à créer des forêts de 50 « acres » (l'acre mesure 4.840 yards carrés), à l'allure de 2 « acres » plantés en essences forestières chaque année. La Commission forestière de l'Etat n'a cessé de donner à ce projet une assistance effective et ce sont ses fonctionnaires qui surveillent les pépinières et conseillent les écoles. Les terrains nécessaires ont été mis à la disposition des écoles par le Département des terres (*Lands' Department*), ou donnés par des propriétaires de l'endroit. Les clôtures et les travaux préliminaires sont à la charge des écoles. Au début, les plants sont fournis gratuitement par les pépinières de la Commission des Forêts, mais très rapidement les écoles peuvent compter sur leurs propres pépinières. Au bout de quelques années la vente des jeunes arbres provenant de l'éclaircissement nécessaire fournit déjà de jolis revenus à l'école. Au bout de 25 ans, l'exploitation des bois de la première section plantée peut commencer : c'est le début de l'exploitation systématique et continue. Tous les bénéfices tirés de la forêt seront employés à procurer à l'école une bibliothèque, une piscine, un terrain de jeu, etc. Le directeur de l'école, ou le maître unique, doit s'engager à poursuivre le travail sans se lasser ; aucun maître nouveau ne sera nommé s'il ne prend le même engagement. Au bout de 15 ans, 352 écoles possèdent déjà leur forêt.

(*The New Era*, mars 1938.)

PERFECTIONNEMENT DES INSTITUTEURS

Estonie. — Les vacances d'été qui sont très longues en Estonie (écoles urbaines 3 mois, écoles rurales 4 mois) ont été employées à un travail intensif de formation des instituteurs primaires, auquel ont participé plus de 50 % des instituteurs. Le cours le plus important fut organisé par l'Association des Instituteurs, à Tartu, du 1er au 13 août : 670 instituteurs y participèrent. L'intérêt témoigné fut si grand que 300 instituteurs ne purent y assister, faute de place. Ce cours fait partie du programme triennal de l'Association. Le programme comprend des cours sur des problèmes actuels de psychologie et de pédagogie. Cette année les questions suivantes furent traitées : Organisation de la jeunesse ; école, foyer, communauté ; ordre scolaire ; autorité du maître ; sanctions, etc. B. I. E.

TEXTES LITTÉRAIRES

Le lac gelé.

Ce fut un hiver très dur. Le port gela en une seule nuit de décembre. Les mouettes n'eurent pas le temps de se réfugier derrière le môle : saisies au vol, elles se changeaient en statues de glace, en niagaras immobiles. Des patineurs glissaient sur ces verrières bleues au fond desquelles le Rhône descendait lentement vers la Provence. M. Antoine Pradier y conduisit ses pensionnaires un dimanche et fit avec eux une traversée antarctique.

Le désir de Paul.

(Suite du fragment précédent.)

Le soir, après souper, on alla voir les magasins des Rues Basses où s'entassaient les jouets de Noël. Mais Paul n'était tenté ni par les chemins de fer, ni par les voitures attelées, ni même par un bateau au gréement compliqué. Ce qu'il désirait, c'était un couteau à dix lames, un jeu de cartes et un bonnet en poil de lapin comme il en avait vu un sur la tête d'un camarade. On lui donna ce bonnet la veille du Jour de l'An, pour courir les baraques foraines alignées sur le quai du Rhône.

GUY DE POURTALÈS.

La pêche miraculeuse. Gallimard, édit.

Le navire désarmé.

En quelque lagune abandonnée. quelque baie sans nom,
Sur des eaux paresseuses et solitaires, ancré près du rivage,
Un vieux navire démâté, blanchi, délabré, hors d'usage, fini.
Après de libres traversées vers toutes les mers du globe, tiré
finalement à la côte et amarré solidement,
Reste là à se rouiller, à moisir.

Feuilles d'herbe,

Mercure de France, édit.

WALT WHITMAN.

(Trad. Léon Balzagette.)

LES LIVRES

Visages de l'Afrique, par René Gouzy, éditions Victor Attinger.

C'est, écrit par un vieil Africain de chez nous, un livre alerte où l'Afrique d'aujourd'hui est confrontée avec celle d'hier, et même d'avant-hier. Au gré des chapitres, les souvenirs anciens se mêlent aux visions récentes, et les multiples visages du pays et des hommes nous sont présentés tour à tour. Illustré de photographies de l'auteur et de vignettes du peintre Henri Dufaux, *Visages de l'Afrique* vous fera faire un beau voyage.

Sylvaine parmi ses amitiés, par Pierre Deslandes, éditions Victor Attinger.

Le jardin pousse, la sarcelle promène ses petits, une vieille femme meurt : tous les drames des gens, des bêtes et des choses forment la trame de courts récits, de charmants poèmes en prose. Qu'il est doux, Sylvaine, de vivre au pied de votre Jura où les ombres sont nuancées comme l'odeur des herbes et des fruits ! Venez tous goûter les pages de Pierre Deslandes qui ont le goût des choses de chez nous.

Notre vie sexuelle, par Fritz Kahn, traduction de Jean Balzli, éditions Albert Muller, Zurich.

La vulgarisation des questions sexuelles, les problèmes d'ordre pédagogique que soulèvent ces questions ne peuvent nous laisser indifférents. Le gros et courageux volume de Fritz Kahn sera sans doute diversement apprécié ; voici de quelle manière le professeur R. Chable, président de la Société suisse d'hygiène, juge cet ouvrage :

« Depuis que Forel a écrit son traité magistral sur la question sexuelle, il n'avait plus paru, en langue française, d'ouvrage scientifique sur ce domaine... Le Dr Kahn nous offre, avec une verve et un don didactique remarquables, une description de notre vie sexuelle où l'on cherchera en vain une omission. Des faits, rien que des faits rigoureusement scientifiques mis à la portée de chacun pour redresser des erreurs et des préjugés.

» Le lecteur non prévenu et quelque peu pudibond sera surpris de la profusion de détails révélés par l'auteur. Il ne tardera pas à s'apercevoir qu'un souffle d'idéal moral anime ces pages écrites avec le seul souci de faire connaître à leur vraie place, dans la vie des individus et dans la vie sociale, les multiples aspects de la vie sexuelle.

» Un souffle d'optimisme aussi emporte l'auteur et le lecteur avec lui vers une noble conception des problèmes qui se posent si souvent au cours de l'existence, alors que tant d'autres ne considèrent les fonctions de reproduction que sous l'angle de l'épouvantail, de la mise en garde contre les troubles les plus divers. Tout y est dit avec tact, ce qui n'exclut pas l'absolue franchise, et avec une parfaite connaissance de l'âme humaine. »

La vie en images du Général Guisan

par

Géa AUGSBOURG

Un volume in-4° broché, de 65 planches Fr. 5.—

Ce beau volume consacré à la vie du chef de l'armée se situe sur plusieurs plans : tout d'abord sur celui de l'actualité ; on sait avec quelle ferveur le peuple suisse unanime aime son général ; l'étranger même a rendu hommage, dans sa presse, à la valeur civique et militaire du grand officier vaudois. En évoquant avec doigté et justesse les épisodes de cette belle existence de chef, Géa Augsbourg fait œuvre utile car chacun, militaire ou civil, porte un vif intérêt au passé du général.

Ce passé, l'artiste l'a illustré d'un crayon probe et sûr où s'affirme la puissance d'un talent déjà mûr, fait de spontanéité, de hardiesse parfois même de truculence et, surtout d'une fidélité qui n'exclut pas la fantaisie pittoresque et amusée si caractéristique du tempérament de Géa. Son personnage, comme tous ceux d'ailleurs que le livre met en pages, le dessinateur l'a saisi d'un trait adroit, élégant et savoureux, perspicace et véridique. Il a introduit dans cette biographie en images des scènes de la mobilisation où l'on reconnaît les soldats de l'élite, les territoriaux, les fantassins, les artilleurs ou les hommes des services complémentaires.

Du général même, l'artiste a retracé l'enfance, l'adolescence, la vie d'étudiant, puis celle d'officier, étapes précédées d'une rapide incursion dans la généalogie du chef de l'armée. Il est quelques-uns de ces tableaux qu'on ne peut voir sans émotion. Celui, par exemple, du jeune Henri Guisan prenant conscience de notre histoire, au fur et à mesure qu'en défilent devant ses yeux les événements majeurs, Sempach, Kappel...

L'œuvre contient une série d'images vigoureuses montrant le général dans son activité quotidienne, entouré de son état-major et de son personnel d'ordonnance. Le livre de Géa Augsbourg est préfacé par le colonel Henry Vallotton qui, en qualité de président du Conseil national, reçut le serment du général. On réservera à cette vie en images la bonne place dans la bibliothèque de la famille car, pour qui la saura comprendre, elle restera une vivante leçon d'honneur et de civisme.

(D'après la *Feuille d'Avis de Lausanne*.)

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Empaillage de tous les ani- maux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13

Lausanne

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

C'est dans la foule qu'il faut vous protéger contre la contagion.

Lorsqu'un grand nombre de personnes sont réunies, dans la rue, au cinéma, à l'église, à l'école, etc., chacun respire forcément un air qui a déjà été « respiré » plusieurs fois.

Par temps froid ou humide, chaque individu est d'autant plus menacé de contagion que les germes pathogènes se développent plus facilement dans un air vicié.

Et si, par malheur, vos muqueuses sont quelque peu irritées, vous êtes la victime toute désignée.

Défendez-vous ! Prévenez le mal en aseptisant vos voies respiratoires ! Comment cela ? En suçant une ou deux pastilles Formitrol — très agréables au goût — et qui vous permettent d'éviter partout la contagion.



FORMITROL

BARRE LA ROUTE AUX MICROBES

Dans les pharmacies, à 1 fr. 50 le tube de 30 pastilles.

D^R A. WANDER S. A., BERNE